



Bureau Directeur du 28 octobre 2005

Présents : Jacques Bettenfeld, Jean-Pierre Feuillan, Claude Perruchet, Alain Koubi
Excusés : Francs Arnault, Georges Format, Claude Scarsi, Jacques Taillefer
Assistent : Joël Delplanque, Jean Férygnac, Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 16h. La réunion se tient sous la forme d'une conférence téléphonique.

1 – Instances statutaires et fonctionnement institutionnel

1.1 – Conformément à l'article 12.3 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de François Garcia, le Bureau Directeur approuve la désignation d'un nouveau membre au sein de la commission centrale d'arbitrage : Mr Gérard Unternaehrer (Ligue de Bretagne).

1.2 – Le Bureau Directeur décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder une délégation de signature à Olivier Mangin, Directeur Administratif et Financier.

2 – Organisation des compétitions

Suite aux modifications de calendrier de la finale de la coupe de France féminine (voir procès verbal de la réunion du Comité Directeur du 15 octobre 2005, point 8.2), le Bureau Directeur valide les cahiers des charges des demi-finales et des finales des coupes de France masculine et féminine. La finale féminine sera organisée chez un des deux finalistes, par tirage au sort. Un appel à candidatures sera lancé pour l'organisation de la finale masculine. Dans les deux cas, le délégué fédéral sera chargé de veiller au respect du cahier des charges.

3 – Organisation du Mondial 2007

3.1 – Rappel du calendrier prévisionnel :

- envoi du cahier des charges pour les organisateurs locaux au plus tard le 15 novembre 2005,
- retour des candidatures pour le 15 décembre 2005,
- analyse des dossiers et visite des sites par un groupe d'experts entre le 15 décembre 2005 et le 15 janvier 2006,
- audition des candidats par le Comité de Direction dans la dernière semaine de janvier 2006,
- choix des sites début février 2006.

3.2 – Le Bureau Directeur valide le cahier des charges qui sera envoyé aux organisateurs locaux potentiels, après avoir apporté les précisions suivantes :

- la répartition du marketing de 2^{ème} rang fera l'objet d'un cahier des charges particulier qui sera diffusé ultérieurement.
- la fourniture et le transport des sols seront à la charge de la FFHB; la pose et la dépose des sols seront à la charge des organisateurs locaux.
- les montants des sommes forfaitaires à verser par les organisateurs locaux sont les suivants :
 - tour préliminaire : 100 K€ par poule (avec une majoration de 25 % pour le site accueillant l'équipe de France),
 - tour principal : 150 K€ par poule (avec une majoration de 25 % pour le site accueillant l'équipe de France),

- Coupe des confédérations (13^{ème} à 18^{ème} place) : 15 K€par poule
 - Coupe des confédérations (19^{ème} à 24^{ème} place) : 10 K€par poule
- les organisateurs locaux ont la charge de la sécurité conformément à la réglementation en vigueur.
- 3.3 – Ce cahier des charges sera soumis à la validation du Comité de Direction qui se réunira le 5 novembre 2005.

3.4 – Le Bureau Directeur valide la composition du Comité de Direction : André Amiel (Président de la FFHB), Monique Ansquer (Présidente de la commission des finances et du budget), Philippe Bana (Directeur Technique National), Evelyne Beccia (Présidente de la Ligue du Lyonnais, membre du Conseil d'Administration de la FFHB), Jacques Bettenfeld (Vice-président délégué de la FHB), Alain Koubi (Trésorier de la FFHB), Christine Maillet (Vice-présidente de la Ligue de Provence-Alpes), Marie-Odile Mally (Présidente du club de Fleury les Aubrais, Présidente de l'Association des Présidents de clubs de D1 féminine), Véronique Pecqueux-Rolland (joueuse internationale, membre du Conseil d'Administration de la FFHB), Brigitte Penati (ancienne Conseiller Technique Sportif, membre du Conseil d'Administration de la Ligue du Limousin), Patricia Saurina (Présidente du Comité du Vaucluse, membre du Conseil d'Administration de la FFHB), Jacques Taillefer (Vice-président de la FFHB, chargé du haut niveau féminin), un conseiller du Président, un représentant de la DTN.

4 – Projet informatique

Claude Perruchet présente l'avancement du projet informatique, qui est actuellement dans une période cruciale.

Le maquettage est terminé (à quelques écarts près, validés par les deux parties). Les développements informatiques correspondants sont très avancés.

Les évolutions souhaitées par la FFHB (groupe utilisateurs) lors du maquettage ont été prises en compte, mais ont nécessité une mise à jour complète des spécifications.

Parallèlement, pour commencer la Vérification d'Aptitude au Bon Fonctionnement, Aptus a procédé à une analyse des règles de gestion fédérale, essentiellement contenues dans les règlements généraux. Celles-ci s'avèrent très compliquées, avec des interactions importantes entre les modules qui n'avaient pas été identifiées initialement, y compris par la FFHB. Il a été alors convenu de procéder en commun à une analyse précise des spécifications comparées aux développements réalisés, afin de lever tous les risques de divergences d'interprétations dans les règles de gestion entre Aptus et la FFHB.

Cette phase va entraîner un glissement des délais. En tout état de cause, l'objectif de délai de mise en production en juillet 2006 n'est pas remis en cause, à charge pour chacune des parties de mettre en place les ressources nécessaires.

La séance est levée à 17h45.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB